

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance extraordinaire du Conseil municipal lundi le 18 décembre 2023 à compter de 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Sont présent(e)s :

M. Guy-Julien Mayné, maire
M. François Barbeau, district n° 1;
M. André Perrault, district n° 2;
Mme Julie Dupuis, district n°3;
M. Marcel Tremblay, district n°4;
M. Michael Dinnigan, district n° 5;
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Natacha Jodoin, Directrice générale et greffière-trésorière
Marie-France Duhamel, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2023-12-701

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Dupuis, conseillère, appuyé par André Perrault, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024
4. Programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions.
6. Clôture de la séance

ADOPTÉE

2023-12-702

3- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSIDÉRANT QUE conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les libérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget;

Il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par Marcel Tremblay, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

Celui-ci indique :

REVENUS	2024
TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE	3 224 065 \$
COMPENSATION TENANT LIEUX DE TAXE	22 700 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	287 736 \$
SERVICES RENDUS	74 217 \$
IMPOSITION DE DROITS	115 240 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	5 000 \$
INTÉRÊTS	60 020 \$
AUTRES REVENUS	0 \$
TRANSFERT & FINANCEMENT INVESTISSEMENT	1 264 247 \$
TOTAL REVENUS BUDGÉTÉS	5 053 225 \$

DÉPENSES	2024
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	808 355 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	753 752 \$
TRANSPORT	829 136 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	638 793 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 138 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR	85 163 \$
LOISIRS ET CULTURE	443 540 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	40 191 \$
IMMOBILISATION	1 967 002 \$
FONDS DE ROULEMENT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE	207 803 \$
TOTAL DÉPENSES BUDGÉTÉES	5 777 873 \$
AFFECTATIONS	
Surplus accumulé non affecté	(756 560\$)
Surplus accumulé affecté	31 912\$
TOTAL AFFECTATIONS	(724 648\$)
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	0\$

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2024 tel que déposé.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2023-12-703

4- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-2025-2026

ATTENDU QUE l'article 956 du Code Municipale prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024-25-26

ANNÉE 2024	INVESTISSEMENT	FINANCEMENT	SUBVENTIONS	AFFECTATIONS ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT	PART DE LA MUNICIPALITÉ
Infrastructure - pavage Rang 4	800 000.00 \$			600 000.00 \$	25%
Infrastructure - pavage diverses rues et stationnements	367 500.00 \$		- \$		100%
Infrastructure - Sécurité routière	400 000.00 \$		320 000.00 \$		20%
Infrastructure - Aqueduc / Égout	174 952.00 \$			174 952.00 \$	
Parc et terrain jeux - Module de jeux	150 000.00 \$			150 000.00 \$	0%
Mobilier urbain	25 200.00 \$				100%
Équipement - Voirie / Incendie	49 350.00 \$		- \$	20 000.00 \$	59%
	1 967 002 \$		320 000 \$	944 952 \$	16.27%

ANNÉE 2025	INVESTISSEMENT	SUBVENTIONS	PART DE LA MUNICIPALITÉ
Infrastructure - pavage	500 000 \$	500 000 \$	0%
Infrastructure - Aqueduc / Égout	230 000 \$	230 000 \$	0%
Infrastructure - Sécurité routière	50 000.00 \$		100%
Parc et terrain jeux - Sentier / Arboretum	100 000.00 \$	66 000.00 \$	34%
Parc nouveau développement	50 000.00 \$		0%
Équipement - Informatique	7 000 \$	- \$	100%
	937 000 \$	796 000 \$	84.95%

ANNÉE 2026	INVESTISSEMENT	SUBVENTIONS	PART DE LA MUNICIPALITÉ
Infrastructure - pavage	300 000 \$	300 000 \$	100%
Infrastructure - Aqueduc / Égout	300 000 \$	300 000 \$	0%
Parc nouveau développement	50 000.00 \$		0%
Équipement - Informatique	5 000 \$		0%
	655 000 \$	600 000 \$	91.60%

En conséquence, il est proposé par Julie Dupuis, conseillère, appuyé par André Perrault, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations pour l'année 2024, 2025 et 2026;

DE DISTRIBUER un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire de Sainte-Clotilde, comme le permet l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

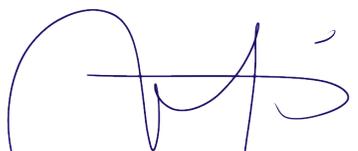
PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-12-704

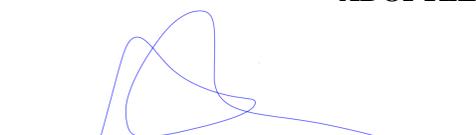
LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h40 sur une proposition de Marcel Tremblay, conseiller, appuyé par Julie Dupuis, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE



Guy-Julien Mayné
Maire



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023.